

CCP2 - RENSEIGNER ET CONTROLER LES DECLARATIONS FISCALES

Certification RNCP 37949BC02 du TITRE PROFESSIONNEL GESTIONNAIRE COMPTABLE ET FISCAL (GCF)
ELIGIBLE AU CPF



PUBLIC CONCERNE

- Salariés
- Demandeurs d'emploi
- Personnes en évolution ou reconversion professionnelle

ACCESSIBILITE

Cette formation est accessible au public en situation de handicap (locaux, adaptation des moyens techniques).

PRE-REQUIS

- Niveau bac ou équivalent
- Expérience professionnelle de 2 ans dans le domaine
- Maîtrise des bases de la comptabilité

DUREE

161 heures

MODALITES

140h de cours et 21h de préparation à la certification en 23 séances de 7 heures de cours (2 jours/semaine)

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Maîtriser les principes et règles fiscales applicables aux entreprises afin d'assurer la conformité des déclarations périodiques et annuelles
- Établir, contrôler et valider les déclarations fiscales périodiques (TVA et autres obligations) en garantissant leur exactitude et leur traçabilité
- Produire et vérifier les déclarations fiscales annuelles (impôt sur les sociétés, contributions, liasse fiscale) en intégrant réintégations, déductions et plus-values
- Se préparer efficacement à la certification par la rédaction du dossier professionnel et la réalisation d'entraînements pratiques aux épreuves

PROGRAMME

MODULE 1 – ETABLIR, CONTROLER ET VALIDER LES DECLARATIONS FISCALES PERIODIQUES

Durée : 56 heures

- S'approprier les principes de la TVA
- Préparer et contrôler les éléments pour la déclaration
- Déclarer, régler et comptabiliser la déclaration

- Calculer l'impôt sur les sociétés et les autres contributions
- Evaluer et gérer la participation
- Compléter la liasse fiscale

PREPARATION A LA CERTIFICATION

Durée : 21 heures

- Outils bureautiques et de communication
- Accompagnement à la rédaction du dossier professionnel
- Entraînement aux épreuves : examens blancs
- Examen final

MODULE 2 – ETABLIR, CONTROLER ET VALIDER LES DECLARATIONS FISCALES ANNUELLES

Durée : 84 heures

- S'approprier les principes et méthodes
- Identifier et valoriser les réintégations
- Identifier et valoriser les déductions
- Evaluer et gérer les plus et moins-values à long terme
- Evaluer et gérer les écarts sur valeurs liquidatives des placements

METHODES PEDAGOGIQUES

- Evaluation préformation envoyée à chaque participant 10 jours avant le début de la formation par notre extranet afin que le formateur réponde aux attentes des participants.
- Alternance d'apports théoriques et pratiques
- Travail en mini-groupe
- Ateliers de communication
- Blended Learning : alternance de phases de formation en présentiel et en distanciel
- Mises en situation professionnelle et études de cas

MODALITES D'EVALUATION EN COURS DE FORMATION

- Evaluations intermédiaires à chaque fin de module
- Organisation d'épreuves d'examen blanc
- Evaluation des compétences acquises dans le cadre d'un stage pratique en entreprise de 7 jours

MODALITES DE CERTIFICATION

- Constitution et dépôt d'un Dossier Professionnel (DP), support obligatoire pour la session d'évaluation
- Présentation devant un jury habilité par la Direction du Travail

Épreuves certificatives

1. Mise en situation professionnelle écrite – Durée : 02h15
 - Évaluation des compétences liées au CCP2
 - Application pratique sur cas professionnel
2. Entretien technique – Durée : 15 minutes
 - Échanges avec le jury sur les choix et la méthodologie
 - Vérification de la maîtrise des savoirs associés

Durée de validité

- Le CCP2, une fois validé, est acquis pour 5 ans
- La capitalisation des blocs permet l'obtention du Titre Professionnel complet

CALENDRIER DE REALISATION

- Période : du 26 janvier 2026 au 14 avril 2026
- Fréquence : 2 jours par semaine

COUT DE LA FORMATION

- Tarif public : 4 025,00 €

Modalités de financement possibles (selon situation)

- Compte Personnel de Formation (CPF)
- Projet de Transition Professionnelle (PTP)
- Aide Individuelle à la Formation (AIF) via France Travail
- Financement par un OPCO (salariés)
- Autofinancement (paiement personnel)

Facilités de paiement

- Possibilité de paiement en plusieurs fois pour les personnes en autofinancement
- Un accompagnement individualisé est proposé afin de :
 - Identifier le financement le plus adapté à votre situation
 - Vous assister dans vos démarches administratives